

Fiche d'inscription 2018-2019

1^{er} Cycle – Propédeutique en Droit canonique Année

Certificat en Droit Ecclésial de la vie consacrée Année

Licence canonique Année

Licence canonique par sessions (FCOAD) Année

Doctorat Année

I - À REMPLIR PAR TOUS LES ÉTUDIANTS

IDENTITÉ

NOM : PRÉNOM :

Qualité/Statut : Laïc Religieux Séminariste Prêtre
 Madame Mademoiselle Monsieur

Date de naissance : Lieu de naissance : Département :

Pays de naissance : Nationalité :

Situation familiale Nombre d'enfants

ADRESSE POUR L'ANNÉE EN COURS

N° / Rue / Avenue

Code postal Commune

Pays

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse électronique :

ADRESSE DE FACTURATION :

Nom

N° / Rue / Avenue

Code postal Commune

Pays

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse électronique :

SITUATION PROFESSIONNELLE DE L'ÉTUDIANT

Profession (si retraité : préciser activité professionnelle antérieure)

ÉTUDES ANTÉRIEURES

N° INE ou BEA | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

(10 caractères).

INE (Identification Nationale des Etudiants), **BEA** (numéro de la Base-Elèves Académique).

Ce numéro figure sur votre carte d'étudiant si vous avez été dans l'enseignement supérieur à partir de 1994-1995

ou sur le relevé de notes des épreuves anticipées au baccalauréat. si vous avez eu celui-ci depuis 1995.

Si votre N° INE comporte le chiffre « 0 » et la lettre « o », merci de les distinguer en indiquant au-dessus du chiffre « 0 » la lettre « c » (chiffre) et la lettre « l » au-dessus de la lettre « o » (lettre).

- Baccalauréat

Année d'obtention : Série du Baccalauréat : ou équivalence

En classe de Terminale, étiez-vous inscrit dans : un lycée d'Etat ou un lycée privé ?

Nom de l'établissement :

Ville : N° du Département :

Si vous avez obtenu l'équivalence au baccalauréat, précisez à quel titre :

- Titre étranger Titre français ESEU A - DEAU A ESEU B – DEAU B
 Validation des acquis Promotion sociale Capacité de droit Autres cas

- **ETUDES SUPÉRIEURES**

-> Année d'entrée dans l'enseignement supérieur (post-bac) =

-> Année d'entrée dans une université publique, privée, ou organisme de formation =

Université publique Université privée organisme de formation

Nom de l'Université ou organisme =

Ville = Numéro du département =

-> Année d'entrée à l'ICT = à une antenne de l'ICT =

-> **Diplômes** : Dernier diplôme obtenu :

-> Année précédente : Non Scolarisé Scolarisé Si scolarisé : dans quel établissement ?

-> Autre établissement fréquenté pendant l'année universitaire en cours

Type de formation :

Etablissement : N° Département :

II – A REMPLIR PAR TOUS LES ETUDIANTS : ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PARENTS

-> **Sans profession** Père Mère Décédé

-> **En activité**

Profession du père : Profession de la mère :

-> **Retraité**

Pour le père : Retraité – agriculteur Retraité – cadre Retraité – employé

Pour la mère : Retraitee – agriculteur Retraitee – cadre Retraitee – employé

III - À REMPLIR PAR LES ÉTUDIANTS RELIGIEUX / SÉMINARISTES / PRÊTRES

Diocèse.....

Institut religieux.....

Nom religieux.....

IV- DOCUMENTS À APPORTER AU SECRETARIAT

- > Justificatif du plus haut **diplôme** obtenu (nouveaux étudiants)
- > 2 **photos** d'identité - dont une à envoyer par mail si possible ;
 - elle sera utilisée tout au long du parcours pour votre carte d'étudiant
- > **Fiche d'inscription** complétée

> **MODALITES DE REGLEMENT**

- Par chèque à l'ordre de l'ICT :
 - En une seule fois : par chèque ou espèces (carte bleue non acceptée)
 - En cinq fois : (chèques datés du jour de l'inscription.). Ils seront encaissés le 5 du mois durant 5 mois consécutifs.
- Par virement bancaire (e-banking) en 1 seule fois
IBAN : FR76 3000 3021 1000 0372 6666 104
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Comment avez-vous connu l'Institut Catholique ?

- Ami Forum
 Site internet Presse écrite
 Autre :

> **Remboursement** : Aucun remboursement ne sera effectué si le semestre est commencé. En cas d'abandon, la demande doit être faite par écrit, avant le début des cours du second semestre, 80% de la moitié de la scolarité seront remboursés.

> **Bourses**

Le dossier est à retirer au secrétariat lors de l'inscription. Les frais de scolarité sont réglés à l'inscription et sous réserve qu'elle soit accordée, la bourse consistera en un reversement d'un pourcentage de ce montant.

Les dossiers doivent être retournés au secrétariat avant le 31 octobre et seront examinés avant le 31 janvier.

- Inscriptions entre le 15 juin et le 30 septembre 2018 (fermeture été du 3 au 24 août)
Après accord du Doyen de la faculté de Droit canonique